

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

BP 2022 – Commune  
DM n° 1

N° : D – 2022-09-05-09

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le 11 OCT. 2022

ID : 034-213401359-20220905-D\_2022\_09\_05\_09-BF

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 10 OCT. 2022  
Et publication ou notification  
Du 11 OCT. 2022  
Le Maire :



SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

ANNULE ET REMPLACE – ERREUR MATERIELLE

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA.

**Procurations :** M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie CHOLLET à M. René COUSIN, M. Olivier MONROS à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE

**Absent :** M. Julien PUJOL

**Secrétaire de séance :** M. René COUSIN

**Début de séance :** 18h30

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour permettre l'imputation comptable de certaines opérations en investissement, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

C/2051-186	+ 5 000.00 €
C/2158-203	- 5 000.00 €
C/041-202	+ 7 502.09 €
C/041-2111	+ 1 440.00 €
C/041-21318	+ 2 484.00 €
C/041-2138	+ 94 147.37 €
C/041-2151	+ 1 705.58 €
<b>Total :</b>	<b>+ 107 279.04 €</b>

Recettes d'investissement :

C/041-2031	+ 92 844.06 €
C/041-2033	+ 14 434.98 €
<b>Total :</b>	<b>+ 107 279.04 €</b>

Portant la section d'investissement qui reste équilibrée en dépenses et en recettes à un montant de 3 282 063.04 €

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve, par 21 voix pour dont 6 procurations, les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT